



Samedi 25 avril 2020

Publication du guide pratique sur la participation des avocats aux plateformes en ligne détenues par des tiers

Depuis le début du confinement et la crise sanitaire liée au Covid-19, de nombreux confrères sont présents sur les plateformes en ligne, une solution à distance pour maintenir la continuité de l'exercice professionnel.

Pour vous accompagner sur ces plateformes, le Conseil national des barreaux met à votre disposition la nouvelle édition du [guide sur la participation des avocats aux plateformes en ligne détenues par des tiers](#).

Conçu par la commission Exercice du droit du CNB, ce guide pratique rappelle les principales règles professionnelles et déontologiques qui s'appliquent à la participation des avocats à des sites commerciaux de référencement et de mise en relation avec des usagers du droit.


[Consulter le guide](#)

RESTONS CONNECTÉS



[Site institutionnel du CNB](#)

[Plateforme de consultations juridiques en ligne](#)

 +33 (0)1 53 30 85 60

 Nous contacter par mail



Conseil national des barreaux 180 boulevard Haussmann, 75008 Paris

[Si vous souhaitez vous désabonner des flashes info, suivez ce lien](#)